

LE SENAT

L'INTERPELLATION SUR LA MARTINIQUE

LA SUITE DE LA DISCUSSION. — VOTE D'UN ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

Paris, 1er juillet. — La séance est ouverte à 9 heures et demi sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

On reprend la discussion de l'interpellation de M. Knight sur la politique du ministre des colonies à la Martinique.

M. KNIGHT regrette l'incident un peu vil qui a terminé la séance d'hier. Il s'efforce d'établir que le conseil général de la Martinique n'a pas été économiquement sur les dépenses obligatoires et le gouverneur usait d'un droit bien légitime en prononçant sa dissolution. M. Knight soutient que le ministre n'avait pas le droit d'annuler l'arrêté du gouverneur.

Il ne faut pas perdre de vue que les conseils généraux aux colonies ont des pouvoirs très étendus, dont la nécessité d'établir un contre-poids en donnant au gouverneur le droit de dissolution.

M. MILLIES-LACROIX défend les actes de son administration et dément que les critiques présentées par M. Knight ne reposent sur aucune base sérieuse.

M. KNIGHT, sénateur de la Martinique, réplique.

Enfin, on vote un ordre du jour de confiance approuvant les déclarations du ministre des colonies.

La prochaine séance est fixée à demain et la séance est levée à 8 heures.

Le Sénat a élu sa Commission des Finances

Comme celle de la Chambre, elle est hostile aux nouveaux impôts.

Paris, 1er juillet. — Le Sénat réuni dans ses bureaux avant la séance, a élu les membres de la commission des finances.

Les nouveaux commissaires

Ont été nommés : MM. Rouvier, Monis, Waddington, Antoine Perrier, Maurice Faure, Bienvenu-Martin, Couyba, Denoix, Ferdinand Dreyfus, Jean Dupuy, Lathilhon, Laroche, Gauthier, Cléroux, Bourrier, Aimond, Peytral, Gouillard, Poincaré, Ribot, Labrousse, Couron, Audiffred, Cabart-Danneville, Charles Dupuy, Eudin, Rivet.

Leurs opinions

Au point de vue des opinions, la commission se décompose en treize radicaux, huit républicains de gauche et six progressistes.

Le Bureau

La commission sénatoriale des Finances a constitué ainsi son bureau :

Président, M. Rouvier ; vice-présidents, MM. Jean Dupuy, Perrier, Bienvenu-Martin, Sarrien.

Le rapporteur général sera choisi ultérieurement. M. Poincaré ayant demandé jusqu'à demain pour faire savoir s'il sera candidat.

LA COMMISSION HOSTILE AUX NOUVEAUX IMPÔTS

Tous les commissaires élus ont vivement critiqué le projet de budget de 1910, présenté par M. Caillaux.

M. ROUVIER a déclaré que le projet de budget pouvait se résumer en ces trois mots : déficit, emprunt, imprévoyance. M. Rouvier a fait des réserves sur le caractère imprévisible de certains postes de dépenses actuels mais à la majorité.

M. Antoine PERRIER estime que le budget présenté n'est pas sincère et qu'il rompt l'unité budgétaire.

M. Ferdinand DREYFUS a protesté contre l'incorporation dans le budget de la taxe sur le capital successoral.

M. POINCARÉ, dans son bureau, a vivement critiqué les impôts nouveaux proposés. Qu'est-ce que le Sénat peut faire, a-t-il dit, M. Poincaré, pour remédier à cette situation fâcheuse ? Malheureusement, pas grand chose, puisqu'il n'a pas l'initiative financière. Il faut surveiller rigoureusement l'emploi des crédits et préconiser une politique d'économie. Il faut faire des restrictions et donner de bons conseils. C'est à cela que se limite à peu près le pouvoir du Sénat. Il ne doit pas perdre de vue qu'un budget équilibré est la condition essentielle du crédit public et des réformes sociales auxquelles nous entendons tous collaborer.

Nouvelles du Parlement

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 1er juillet. — La nouvelle commission du budget a commencé ses travaux aujourd'hui. Elle a adopté le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1,800,000 francs pour les victimes des tremblements de terre. Conformément aux précédents, elle en a décidé la jonction aux crédits supplémentaires de l'exercice 1909, dont elle doit achever l'examen demain et qui seront votés avant la séance des Chambres.

La commission a donné un avis favorable à l'adoption et à l'application immédiate des nouveaux tarifs arrêtés par la conférence télégraphique de Lisbonne. M. Char-

LES CONSEILS DE GUERRE

Paris, 1er juillet. — La commission relative à la suppression des conseils de guerre, réunie pour se constituer, a nommé président le général Langlois, et secrétaires MM. le comte d'Aisance et Gervais.

On a discuté au sein d'un contre-projet du général Langlois basé sur les principes suivants :

1. Créer un corps de conseillers de justice militaire astreints à des épreuves juridiques sérieuses, ayant une hiérarchie propre, indépendants, ne relevant que du ministre. Ces juristes sont destinés à éclairer le commandement, à contresigner ses ordonnances en ce qui concerne la légalité, à constituer les parquets militaires, à entrer dans la composition des tribunaux de la juridiction militaire.
2. Sans changer la nature des pouvoirs dévolus au commandant de corps d'armée, seul responsable de la discipline, en limiter l'action par la coopération d'un conseiller de justice militaire, conjointement responsable des actes et ordonnances en ce qui concerne le droit.
3. Instaurer le droit d'appel, aussi bien sur la question de fait que sur celle de droit, aussi bien s'il s'agit de crimes que dans le cas de délits.
4. Instaurer des tribunaux d'appel (cours militaires) pour l'application du principe précédent.

LA SUPPRESSION DES LOTERIES

La Commission d'administration générale s'est également occupée du projet portant suppression des loteries.

Elle en a adopté l'article 1er qui porte suppression des loteries au-dessus de 5000 fr.

Quant à l'article 2 qui prévoit une opération de liquidation générale des loteries autorisées, la commission a estimé que c'était là une question relevant du pouvoir exécutif et, en conséquence, elle a rejeté cet article. Elle présentera une motion invitant le gouvernement à procéder à cette opération par voie administrative sans l'intervention du Parlement.

Que devient Renard ?

Le condamné espère toujours

Paris, 1er juillet. — Il nous a paru intéressant de savoir ce que devenait Renard depuis sa deuxième condamnation en Cour d'assises, quelle était son attitude, qu'il espérait, et ce qu'il faisait en attendant son nouveau pourvoi en cassation.

Il paraît, d'après nos informations, qu'après quelques heures d'affaiblissement, il s'est repris, et plus épremént que jamais il proclame son innocence, son absence d'implication. Ses propos sont parfois, parfois, et nous ont été rapportés, sont de ce genre :

— Il est impossible que l'on continue à me croire coupable. Je ne puis pas croire qu'on ne réussisse pas à trouver quelque chose, un fait de quelque nature qu'il soit, qui fasse éclater mon innocence.

Renard mange peu, il dort également fort peu. Il a reçu depuis le verdict la visite de sa femme. Et c'est lui qui l'a exhortée au courage, c'est lui qui est la foi de Renard en l'issue de son affaire.

M. Lagasse a confirmé en ces termes cette information :

— Je ne puis pas, en ma qualité d'avocat, révéler les conversations que j'ai eues avec Renard. Ce que je puis vous dire, c'est qu'il est bien exact que Renard, que je persiste à croire victime d'une erreur judiciaire, a une attitude pleine de courage. Il continue à espérer. Et il espère pleinement en la Cour de cassation et le troisième verdict de la Cour d'assises.

Voyez-vous, dit M. Lagasse en terminant, la réforme qui lui faudrait, c'est que, comme dans les conseils de guerre, l'accusé bénéficie de la majorité de faveur. On éviterait ainsi bien des malheurs.

Deux gagnants pour un gros lot

Il est réclamé par un Corse et un Anglais.

Paris, 1er juillet. — Le tirage de la loterie des Femmes Postales avait lieu dernièrement. Ce fut le numéro 78.898 qui gagna le gros lot de cent mille francs.

Le tirage fut précédé de quelques jours après par une banque anglaise, qui était chargée d'en opérer l'encaissement sur le compte d'un de ses clients. Or, le surintendant, un Corse, M. Serpagi, forma opposition, par ministère d'huissier, contre le paiement du gros lot. M. Serpagi prétend que le numéro 78.898 est sa propriété ; il l'avait, disait-il, confié à un de ses amis, M. Murri, qui devait le présenter à l'encaissement.

M. Berthelot, commissaire aux délégations judiciaires, a été chargé de poursuivre une enquête sur le litige. Il a saisi le billet présenté par la banque anglaise et dont l'authenticité a été reconnue. Ce billet a été acheté dans un bureau de tabac du boulevard Haussmann par un individu nommé Serpagi et qui n'a pu se souvenir du numéro.

Dans ces conditions, le commissaire aux délégations judiciaires a envoyé toute la procédure de cette affaire au parquet de Bas-

Le pain oher

Un vœu du Conseil municipal de Paris. — Un droit de douane mobile.

Paris, 1er juillet. — Le conseil municipal de Paris s'est occupé dans sa séance d'hier de l'augmentation du prix du pain. M. Volin proposa que le Parlement prit d'urgence des mesures concernant la suppression du droit de douane sur les blés étrangers et les monopoles pour l'état de l'importation de ces blés. Il réclama aussi la taxe des farines. M. Lumbelin fit remarquer qu'on ne pouvait supprimer d'un seul coup le droit de douane qui protège les agriculteurs sans provoquer une grande spéculation.

Comme conclusion le conseil émet le vœu que le gouvernement étudie les moyens d'abaisser le prix du blé en établissant une échelle mobile décroissante sur les droits de douane actuellement en cours.

Mort mystérieuse d'un artiste

Paris, 1er juillet. — Une jeune artiste de vingt-cinq ans, Mlle Joséphine Dussand, décédait il y a une quinzaine de jours à l'hôtel d'Edimbourg, rue de Trévise, en attendant son départ pour Saigon, où elle venait de conclure un engagement.

Mercrredi, elle se plaignit de violentes douleurs dans l'abdomen et fit demander un médecin. Elle mourut pendant la nuit, trois jours après son arrivée à Saigon, ordonnance son transfert dans une maison de santé ; mais la jeune femme succomba pendant le trajet. On dut la ramener à l'hôtel d'Edimbourg. L'autopsie a été ordonnée par le Parquet.

DANS LA REGION

Le concours d'aviation de Douai

LA JOURNÉE DE JEUDI — L'ENGAGEMENT DE LATHAM

Le vent qui soufflait hier en bourrasques a empêché les aviateurs de sortir.

Aujourd'hui, Bliériot tentera l'épreuve de durée. Il espère rester au moins une heure vingt en l'air. Il est également engagé pour le Prix de la Corde (1,500 mètres bouées).

D'autre part, nous croyons savoir qu'on va fonder un pari spécial de hauteur.

Le célèbre aviateur Latham, engagé, comme nous l'avons dit, tenterait de s'élancer le prix ; il essaierait de s'élever à une hauteur de 120 mètres et de battre le record du monde.

Son arrivée à Douai est, paraît-il, imminente. Elle sera consécutive à la traversée du Pas-de-Calais et se fera avec un autre appareil.

Les Lillois trouveront, chaque jour, à partir de midi, au Café Jean, au Café Bellevue et au garage Farot, des indications relatives aux épreuves qui pourraient être courues dans la journée.

Enfin, le 5 juillet, une délégation de la commission sénatoriale de la Ligue nationale aérienne se rendra à Douai.

Les combats de la journée, vendredi 9, lundi 12, mercredi 14, vendredi 16 et dimanche 18 les appareils seront exposés.

Notes. — Les tickets seront valables pour le lendemain, le jour où il n'y aura pas eu d'expérience.

A LILLE

Le Congrès des cantonniers

Paris, 1er juillet. — Le Congrès annuel des cantonniers de France et d'Algérie se tiendra les 7 et 8 juillet 1909, au Palais d'Orléans, avenue du Maine, 200, à Paris.

La séance d'ouverture sera présidée par M. Lucien Cornet, sénateur.

Les Associations départementales seront toutes représentées ; ce Congrès qui s'occupera de la question du statut des fonctionnaires et des revendications des 120,000 travailleurs de la route.

Le Congrès se terminera par un banquet qui aura lieu le 8 juillet, sous la présidence de MM. les ministres de l'intérieur et des travaux publics.

Les erreurs de tir de Toulon

Toulon, 1er juillet. — Le vice-amiral Marquis a fait appeler cet après-midi le colonel directeur de l'artillerie de terre et le colonel commandant le 3e régiment d'artillerie coloniale pour leur demander de hâter la solution de l'enquête ouverte au sujet des incidents de tir.

En route, il put réfléchir un instant, vainement un peu le désarroi de son cerveau profondément ébranlé.

Alors il pensa que pour ne pas mêler le nom de madame de Presles à cette affaire, il convenait d'être prudent et circospect. Le mieux serait de se taire sur l'identité des assassins, jusqu'à ce qu'il eût pris conseil de la comtesse elle-même qui verrait dès le lendemain matin.

Tout en marchant, il répétait comme inconsciemment :

— Ah ! les misérables !... les misérables !

Puis il songea que, dans leur ignorance d'un langage quelconque, les deux assassins, se croyant sûrs de l'impunité, ne chercheraient pas à fuir.

L'un d'eux, tout au moins, resterait au château sous sa main, sous la main puissante et terrible de la justice humaine.

A tout hasard, il tira très doucement son corps sur le bas-côté, crut s'apercevoir que les jambes pendantes comme des loques, étaient broyées, mais il ne perdit pas son temps en constatations inutiles, sans se courir.

Il se dirigea tout droit vers les premières maisons du village et vint réveiller à grands cris et en frappant violemment contre les portes, l'aubergiste et son voisin le charbonnier.

Deux ou trois autres habitants, émus par ses cris et ce bruit inusité, se levèrent et s'approchèrent anxieux.

Très succinctement, Marcel les mit au courant.

— Un crime, une femme broyée !

— Il fallait emporter un matelas, improviser une civière au plus vite !

— On lui obéit en hâte, et on le suivit en courant.

La santé du général de Galliffet

Paris, 1er juillet. — Le général de Galliffet, au mois d'avril dernier, fut si gravement malade et qui semblait, grâce à sa robuste constitution, complètement établi, est à nouveau dans un état de santé qui inspire de graves inquiétudes à sa famille et à ses amis.

La Manche en aéroplane

Latham est arrivé à Calais.

Calais, 1er juillet. — Hubert Latham, arrivé de Paris par le train de 1 h. 10, est parti pour visiter l'emplacement où il doit prendre son vol. On ne sait pas encore quel jour il choisira, mais il attendra un vent favorable.

Alphonse XIII à Biarritz

Biarritz, 1er juillet. — Le roi d'Espagne est arrivé en automobile à midi. Il est descendu à l'hôtel du Palais, où il occupe les appartements du roi Edouard VII. Il restera à Biarritz jusqu'à lundi.

Dans l'après-midi, Alphonse XIII a consulté le docteur Mour.

Quatre jeunes filles noyées

Lisbonne, 1er juillet. — En se baignant ensemble dans la rivière Ave, quatre jeunes filles de dix-sept ans qui s'étaient écartées de la berge ont été englouties dans la vase. Les cadavres n'ont pas encore été retrouvés.

L'agitation royaliste

Angers, 1er juillet. — La cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal correctionnel condamnant les camelots du roi ayant manifesté contre le général Picquart lors de son voyage à Angers à des peines variant de 6 à 3 mois de prison.

Abdul-Hamid va être jugé

Constantinople, 1er juillet. — Le conseil de guerre a terminé son enquête au sujet des événements du 13 avril. Il conclut au renvoi d'Abdul-Hamid devant la Haute-Cour.

La grève des inscrits

LE CONFLIT EN VOIE D'ARRANGEMENT. — M. DITTE CONVOCQUE LES INSCRITS

Marseille, 1er juillet. — La grève continue sans incident grave. Sur les quais, un important service d'ordre est toujours organisé.

Les Compagnies de navigation éprouvent toujours de grandes difficultés dans le recrutement de leurs équipages ; des défections se produisent au moment même du départ des paquebots.

Le vapeur « Nera », des Messageries Maritimes, qui devait partir hier matin pour l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, est encore au port et, ce matin, huit hommes du corps de courrier ont débarqué et se sont joints aux inscrits grévistes, qui sont partis en groupes nombreux de la place de la Joliette, pour se rendre à la Bourse du Travail où ils ont tenu une réunion.

LE TRAVAIL REPRENDE AUX MESSAGERIES MARITIMES

Au cours de cette réunion, après l'exposé de la situation faite par le secrétaire général de la Fédération, les inscrits ont décidé que les équipages des Messageries Maritimes rejoindraient leurs bords dès aujourd'hui, cette compagnie ayant accepté, avec les termes du compromis du 23 avril dernier, de payer les heures de repos hebdomadaires perdues en mer. Quant aux équipages des autres compagnies, les inscrits ont décidé qu'ils ne rejoindraient leurs bords que lorsque ces compagnies auraient accepté de payer les heures de repos hebdomadaires perdues en mer, ainsi que les termes du compromis du 23 avril, se conformant ainsi à la Compagnie des Messageries Maritimes.

UNE DELEGATION D'INSCRITS A PARIS

Les grévistes ont tenu une réunion à l'issue de laquelle ils ont reçu par l'intermédiaire de la Préfecture une lettre dans laquelle on les prie de faire parvenir avant dimanche matin, dernier délai, à M. Ditte les observations qu'ils ont à présenter au sujet de l'arbitrage qui lui a été confié. Il est probable qu'une délégation d'inscrits partira demain pour Paris.

Le tremblement de terre de Messine

La mère et son enfant ont péri.

Messine, 1er juillet. — Les soldats ont retiré les corps de la femme et de l'enfant ensevelis sous les décombres.

Au moment de la secousse, la femme se trouvait sur le seuil de sa maison et s'est précipitée pour essayer de sauver son enfant. Tous deux ont péri.

LA POLITIQUE GÉNÉRALE

La séance d'aujourd'hui.

Paris, 1er juillet. — Cet après-midi, la Chambre reprendra la discussion des interpellations sur la politique générale. Jaurès terminera son discours et après lui, interviendront MM. Dejeante, Joseph Reinach, Ferdinand Buisson et Carnot, auteurs eux-mêmes d'interpellations.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

La Grève des Inscrits

Il se confirme que les canonniers de la 106e batterie du 3e colonial qui exécutaient ces tirs n'étaient pas en situation de se livrer à une tâche aussi délicate.

Le chef de pièce déclaré avoir vérifié même le pointage, mais des écarts considérables se sont produits entre chaque coup, si bien que le premier et le troisième coups atteignirent le but, tandis que le deuxième et le quatrième étaient dirigés sur le remorqueur.

Il est confirmé qu'à ce moment le « Jean d'Agave » retournait sur sa route et qu'il venait à la rencontre du but.

De graves sanctions seront prises dès que les responsabilités auront été établies.

Violente explosion de gaz

Trois personnes blessées

Saint-Etienne, 1er juillet. — Cette nuit, un incendie causé par une explosion de gaz a détruit, place Chapart, une maison appartenant à la Compagnie de Villebois.

Un débris, chez qui le feu avait pris également, a été gravement brûlé ; son état est désespéré. Sa belle-sœur, qui venait à son secours, a été brûlée également, et enfin sa femme s'est blessée sérieusement en sautant par la fenêtre.

L'archevêque d'Auch condamné

Auch, 1er juillet. — Le tribunal correctionnel de M. Ricard, archevêque d'Auch et à 50 fr. d'amende 600 francs du département pour complicité dans la publication d'un mandement jugé injurieux pour les laïques laïques.

Le tribunal a fixé au minimum la durée de la contrainte par corps.

Les mineurs anglais

Londres, 1er juillet. — La Confédération des mineurs a tenu cet après-midi un meeting où on a approuvé l'accord satisfaisant conclu hier à Cardiff. Le travail a été suspendu aujourd'hui en signe de réjouissance dans les bouilleries du pays de Galles et de Monmouth. Il sera repris partout demain matin.

La Manche en aéroplane

Latham est arrivé à Calais.

Calais, 1er juillet. — Hubert Latham, arrivé de Paris par le train de 1 h. 10, est parti pour visiter l'emplacement où il doit prendre son vol. On ne sait pas encore quel jour il choisira, mais il attendra un vent favorable.

Alphonse XIII à Biarritz

Biarritz, 1er juillet. — Le roi d'Espagne est arrivé en automobile à midi. Il est descendu à l'hôtel du Palais, où il occupe les appartements du roi Edouard VII. Il restera à Biarritz jusqu'à lundi.

Dans l'après-midi, Alphonse XIII a consulté le docteur Mour.

Quatre jeunes filles noyées

Lisbonne, 1er juillet. — En se baignant ensemble dans la rivière Ave, quatre jeunes filles de dix-sept ans qui s'étaient écartées de la berge ont été englouties dans la vase. Les cadavres n'ont pas encore été retrouvés.

L'agitation royaliste

Angers, 1er juillet. — La cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal correctionnel condamnant les camelots du roi ayant manifesté contre le général Picquart lors de son voyage à Angers à des peines variant de 6 à 3 mois de prison.

Abdul-Hamid va être jugé

Constantinople, 1er juillet. — Le conseil de guerre a terminé son enquête au sujet des événements du 13 avril. Il conclut au renvoi d'Abdul-Hamid devant la Haute-Cour.

La grève des inscrits

Marseille, 1er juillet. — La grève continue sans incident grave. Sur les quais, un important service d'ordre est toujours organisé.

Les Compagnies de navigation éprouvent toujours de grandes difficultés dans le recrutement de leurs équipages ; des défections se produisent au moment même du départ des paquebots.

Le vapeur « Nera », des Messageries Maritimes, qui devait partir hier matin pour l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, est encore au port et, ce matin, huit hommes du corps de courrier ont débarqué et se sont joints aux inscrits grévistes, qui sont partis en groupes nombreux de la place de la Joliette, pour se rendre à la Bourse du Travail où ils ont tenu une réunion.

LE TRAVAIL REPRENDE AUX MESSAGERIES MARITIMES

Au cours de cette réunion, après l'exposé de la situation faite par le secrétaire général de la Fédération, les inscrits ont décidé que les équipages des Messageries Maritimes rejoindraient leurs bords dès aujourd'hui, cette compagnie ayant accepté, avec les termes du compromis du 23 avril dernier, de payer les heures de repos hebdomadaires perdues en mer. Quant aux équipages des autres compagnies, les inscrits ont décidé qu'ils ne rejoindraient leurs bords que lorsque ces compagnies auraient accepté de payer les heures de repos hebdomadaires perdues en mer, ainsi que les termes du compromis du 23 avril, se conformant ainsi à la Compagnie des Messageries Maritimes.

UNE DELEGATION D'INSCRITS A PARIS

Les grévistes ont tenu une réunion à l'issue de laquelle ils ont reçu par l'intermédiaire de la Préfecture une lettre dans laquelle on les prie de faire parvenir avant dimanche matin, dernier délai, à M. Ditte les observations qu'ils ont à présenter au sujet de l'arbitrage qui lui a été confié. Il est probable qu'une délégation d'inscrits partira demain pour Paris.

Le tremblement de terre de Messine

La mère et son enfant ont péri.

Messine, 1er juillet. — Les soldats ont retiré les corps de la femme et de l'enfant ensevelis sous les décombres.

Au moment de la secousse, la femme se trouvait sur le seuil de sa maison et s'est précipitée pour essayer de sauver son enfant. Tous deux ont péri.

LA POLITIQUE GÉNÉRALE

La séance d'aujourd'hui.

Paris, 1er juillet. — Cet après-midi, la Chambre reprendra la discussion des interpellations sur la politique générale. Jaurès terminera son discours et après lui, interviendront MM. Dejeante, Joseph Reinach, Ferdinand Buisson et Carnot, auteurs eux-mêmes d'interpellations.

L'agitation des Lads

L'ENTENTE N'EST PAS ENCORE FAITE. — LES DÉBUTS DE M. JOUHAUX, FUTUR SECRÉTAIRE DE LA C. G. T.

Maisons-Laffitte, 1er juillet. — Après les diverses tentatives de conciliation qui se sont produites ces jours derniers entre les lads et les entraîneurs sur l'initiative de M. Duvernoy, maire de Maisons-Laffitte, celui-ci avait été assez heureux pour obtenir que les uns et les autres se rencontrassent en une conférence contradictoire placée sous le haut patronage de M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise.

Cette conférence, qui devait, pensait-on, être décisive et aboutir à un arrangement amiable, a eu hier soir à l'hôtel-de-ville de Maisons-Laffitte.

MM. D'ochuyssel, Duval et Raddeok, représentants les entraîneurs, et MM. Sallier, Chayau, et Fred-Long, représentants les lads, ont été présents.

La conférence s'est prolongée jusqu'à 7 heures et demie.

Lorsque fut finie la délibération, M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, a bien voulu confier aux journalistes présents ses impressions pendant que M. Craissac, au nom des lads, communiquait la note suivante :

LES LADS REFUSENT DE DISCUTER SANS LEUR CONSENTEMENT

« MM. Sallier et Grenier déclarent d'abord être les représentants du Syndicat, puis M. Chauveau, parlant au nom de ses collègues, de la décision prise par les entraîneurs de ne pas permettre aux délégués de se faire assister par un membre de la C. G. T., ils se refusent à toute discussion, se contentant de donner lecture de leur cahier de revendications.

La majorité des entraîneurs se déclare favorable aux revendications formulées, mais ils demandent du temps et offrent de verser aux sous-commissaires 50 francs par jour jusqu'à solution du conflit. Ils proposent en outre de payer les loyers des administrateurs du Syndicat et des renouvés pour causes syndicales, lesquelles sont réduites à un chômage d'un ou deux mois.

Les délégués refusent ces propositions et insistent pour qu'une réunion ait lieu demain. Il en fut ainsi décidé ».

NOUVELLE ENTREVUE AUJOURD'HUI

Les entraîneurs auront donc aujourd'hui vendredi une réunion qui se tiendra à Maisons-Laffitte, réunion au cours de laquelle ils confirmeront les pouvoirs de leurs délégués en les précisant.

A l'issue de cette réunion, une nouvelle conférence aura lieu entre lads et entraîneurs, les lads étant autorisés à se faire assister d'un conseil, qui sera très probablement M. Craissac.

L'opinion, à l'heure actuelle, incline à la conciliation. M. Duvernoy, maire de Maisons-Laffitte, a formulé ainsi sa pensée à ce sujet : « Si M. Craissac avait été autorisé à assister à la réunion d'aujourd'hui, tout se serait réglé bien vite ».

Il semble donc que le conflit soit sur le point d'être solutionné à la satisfaction des deux.

LA REUNION DES LADS

Anxieux de connaître les résultats de cette première journée de pourparlers, les lads ont obtenu au cours d'une première entrevue et fait apercevoir ce qu'ils pouvaient attendre des explications qui devaient leur être fournies par leurs délégués.

M. Craissac a tout d'abord résumé la situation au nom de ceux-ci. Il a indiqué les résultats obtenus au cours d'une première entrevue et fait apercevoir ce qu'ils pouvaient attendre au cours de la journée d'aujourd'hui vendredi.

S'il était nécessaire, a-t-il dit, pour stimuler le zèle des entraîneurs, de tirer encore un coup de fusil, nous les tirons, mais j'espère que nous ne serons pas obligés d'en arriver là.

Les lads ont fait une chaude ovation à M. Craissac.

M. JOUHAUX ET LA LEGALITE

M. Jouhaux, futur secrétaire de la C. G. T., venu spécialement à Maisons-Laffitte pour cette réunion, lui a succédé. Après avoir félicité les lads de leur attitude énergique et de leur action syndicale, il les a assurés de toute la sympathie de la classe ouvrière organisée et engagés à ne pas s'abandonner dans l'unique point de vue de la légalité, il faut, a-t-il dit, savoir sortir quelquefois de la légalité.

M. Craissac a demandé au contraire aux lads de continuer comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour, à rester dans la légalité, puisque dans cette voie ils sont prêts d'aboutir dans leurs revendications.

Un ordre du jour a été voté dans ce sens :

CHAPITRE VII

Les Ledoux s'étaient mis en route pour Paris, après les tristes révélations de Madeleine, ils avaient pu prendre à Château-Thierry le train de dix heures du soir.

Ils arrivaient donc vers minuit à la gare de l'Est, très anxieux, et en même temps fort embarrassés de savoir comment ils devaient s'y prendre pour voir leur fils adoptif sans tarder.

Ignorants des usages parisiens, ils s'étaient naïvement imaginé qu'il leur serait possible, vu le cas désespéré d'André, de pénétrer dès leur arrivée dans l'hôpital Lariboisière.

Après s'être renseignés auprès d'un employé du chemin de fer sur l'itinéraire à suivre pour s'y rendre, ils s'étaient immédiatement mis en chemin, malgré l'heure tardive.

Lorsqu'ils arrivèrent devant cette longue grille, au travers de laquelle s'apercevaient les hauts et sombres bâtiments de l'hôpital, ils sentirent leurs cœurs battre plus vite, leur angoisse redoubler.

A leur douleur, à leur crainte d'arriver trop tard se joignait la timidité naturelle aux gens de la campagne, peu habitués à se mouvoir au milieu des formalités et des difficultés administratives.

Cependant Thérèse, plus hardie que son mari, s'arma résolution et pénétra bientôt, sans hésitation, dans la loge du concierge, où veillait un gardien de nuit, somnolant à moitié.

— Qu'est-ce que vous demandez ? le gardien du ton bourru et désagréable d'un homme qu'on dérange mal à propos.

— Monsieur, nous arrivons tout exprès de la campagne pour voir notre fils qui est ici mourant.

— Où vous a-t-il dit ça d'abord ?

— Une personne qui l'a vu aujourd'hui même, elle est venue nous chercher de sa part, à trente lieues de Paris, et nous avons pris le train aussitôt.

— Comment se nomme-t-il, votre fils ?

— André Ledoux.

— Quelle salle ?

— Ah !... ça, par exemple, ça ne nous l'a pas dit, intervint Victor, timidement.

Et si c'était un effet de votre bon cœur de nous renseigner, nous vous serions bien reconnaissants tout de même.

— C'est pas mon affaire.

Comment voulez-vous voir un malade, si vous ne savez pas seulement où il est ?

En disant cela, le gardien, tout à fait éveillé, se levait en s'étriant les bras. En même temps, il examinait curieusement ses visiteurs tardifs.

Il eut l'air d'un coq un peu plus étonné, en remarquant l'expression soucieuse et attristée de leurs physionomies :

— Après tout, si vous le voulez, je vous mets dans la salle 117 et si tant de pauvres malades de la campagne qui viennent mourir ici.

BAPTÊME DELESPAIL-BAVEZ

DRAGÉES-CHOCOLATS

LILLE - Rue Nationale, 89 - LILLE

Le temps de se mettre en défense.

D'ailleurs, Monsieur du Surin attendit et préparé, venait à la rescousse, et d'un violent coup de genou dans les reins, il renversa en arrière la malheureuse.

En un clin d'œil, elle fut bâillonnée, à l'aide d'un mouchoir, et mise dans l'impossibilité absolue d'appeler au secours.

Puis, tandis que le complice de Dufresne lui maintenait vigoureusement les membres en pesant sur elle de tout son corps au risque de l'étouffer, l'homme d'affaires sortait rapidement de sa poche de redingote le paquet de corde qu'il y avait enroulé, et se mettait en devoir de ligoter étroitement sa victime.

Elle se débattit furieusement, essaya de se relever ; ce fut en vain, les deux hommes la tenaient solidement.

Marcel, de son observatoire, considérant en tremblant de rage et d'émotion cette lutte postréale, les misérables, surpris par lui, ne feraient aucun quartier.

Pourtant il était courageux, mais la situation semblait extrêmement difficile et dangereuse ; la campagne était déserte, la nuit très noire, nul secours immédiat n'était possible.

Cependant Dufresne venait de se relever, laissant la Borgne étendue sur le sol, inerte, à moitié étouffée par son bâillon, les membres agités seulement de frissons nerveux.

— Allons, dit Monsieur du Surin, et il pressa ses doigts sur la gorge de la Borgne, et il fit ses yeux sur elle.

— Tu as entendu manœuvrer le sémaphore ?

— Oui.

Aussitôt les deux hommes se baissèrent

en même temps, saisirent leur victime sous les épaules et les bras, et ouvrant la porte pratiquée dans la haie, ils la portèrent sur la voie, où ils la couchèrent en travers des rails.

Vite, vite, dépêchons, cria Dufresne, le voilà !

A ces derniers mots, énigmatiques tout d'abord pour Marcel, le jeune homme, frissonnant d'involontaire effroi, jeta devant et derrière lui un rapide regard.

Et brusquement, son sang refluait jusqu'à son cœur, une sueur glacieuse d'épouvante trempa ses membres.

L'horrible vérité venait de lui apparaître tout à coup, inévitable.

En avant, à trois cents mètres environ, débouchant de la courbe de Fossey, un express arrivait à toute vapeur.

Les deux lanternes de la machine grossissaient à vue d'œil, éclairaient sinistrement la voie, une trépidation violente faisait trembler le sol.

La Borgne allait être broyée par le train.

A tout hasard, Marcel franchit la haie, s'élançant sur le bas-côté de la voie, courant éperdu, les bras levés pour essayer d'être aperçu du mécanicien.

En même temps, il criait de toute la force de ses poumons :

— Arrêtez ! arrêtez !

Ce fut inutile, la machine énorme, et effrayant et sinistre instrument du crime, passa comme une trombe, dans un bruit infernal.

Arrêté net sur place, stupéfié, à moitié fou d'épouvante, Marcel sentit le frolement du corail, et demanda à grands voix, les regards invinciblement attirés et courtois fixés sur l'endroit où gisait la Borgne, une minute auparavant.

La mal